



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240403-2024_08_02-AR



N° 2024-08

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative à la mise à disposition individuelle de Mme Mégane GEROT, chargée d'assurer l'entretien de l'école maternelle, du 8 au 10 juillet 2024, pour un montant horaire de 11,06 € TTC.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 3/4/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 06 avril 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*